

Conseil municipal du 23 septembre 2015

1. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame Nathalie DESCOURS informe que la rentrée s'est bien passée et qu'il y a une vraie dynamique entre le scolaire et le périscolaire. L'école privée accueille cette année 46 enfants et l'école publique 26 enfants.

Actuellement les enfants pratiquent le tennis le lundi et ils construisent progressivement le poulailler. Le composteur est terminé, les enfants l'utilisent pour les déchets de la cantine.

Madame le Maire rappelle que si les habitants souhaitent installer un composteur en dessous de la mairie, un morceau de terrain peut leur être prêté à condition que les habitants s'en occupent.

L'école fait partie également du programme Fibonacci pour pouvoir apprendre les sciences de façon ludique.

2. PLAN DE FORMATION INTER-COLLECTIVITES DE LA LOIRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation inter-collectivités validé par le Comité technique intercommunal,
- de constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
 - o intégration et professionnalisation,
 - o perfectionnement,
 - o préparation aux concours et examens professionnels,
- de confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF),
- d'approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

3. RAPPORT D'ACTIVITE DES BOUES 2014

Monsieur Pierre NOYEL présente le rapport en indiquant les tarifs pour l'exercice 2014 :

→15.50 € TTC de part fixe

→0.33 € TTC /m3 d'eau consommé

Madame le Maire rappelle que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents ADOPTE le rapport d'activité des boues 2014.

4. PROJET D'EXTENSION ASSAINISSEMENT

Madame le maire annonce qu'une demande avait été faite au conseil départemental de La Loire pour notre projet d'extension du réseau d'assainissement et d'une station d'épuration de type filtre à sable plantes de roseaux mais celle-ci a été refusée puisque la station d'épuration existante présente un bon fonctionnement et n'est pas soumise à une surcharge de pollution.

Les extensions de réseau ne sont plus financées, une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau va être faite, car elle pourrait financer le projet à hauteur de 35% des dépenses. Le projet devra être revu et réadapté en fonction de nos capacités financière. Il conviendra de déterminer dans les semaines à venir si nous abandonnons le projet ou si nous

le réalisons avant que les dispositions de la loi NOTRE donne la compétence « assainissement » à la communauté de commune.

5. FRAIS DE REMBOURSEMENT KILOMETRIQUES

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Madame le maire propose d'appliquer le barème fixé dans l'Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques.

Lors d'un déplacement en mission, le principe quant au choix du moyen de transport reste l'utilisation du moyen de transport le moins onéreux. Il peut donc s'agir des transports en commun ou d'un véhicule de service.

La commune peut autoriser un agent à utiliser son véhicule personnel lorsque l'intérêt du service le justifie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide:

- 1- De rembourser les frais après établissement d'un ordre de mission**
- 2- De prendre en compte le remboursement des frais uniquement pour les agents communaux en utilisant le moyen de transport le moins onéreux.**
- 3- De rembourser les repas sur justificatifs selon le barème légal (15.25 € à ce jour)**

6. DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE 2016

Pierre NOYEL explique que la commune doit procéder à la demande de subvention pour la voirie qui sera réalisée en 2016. Ainsi, il présente le devis estimatif de l'entreprise Thivent comme suit :

Désignation des voies	Devis estimatif HT en €	Montant TTC en €
Chemin Favier/ le Bas 881 ml	15 970,21 €	19 164,25 €
Chemin la Planche Fontenette	6 571,50 €	7 885,80 €
Chemin La Belle	2 241,51 €	2 689,81 €
Chemin Jean Yves BADOLLE	2 349,21 €	2 819,05 €
Chemin chez Madame BERCHOUX	2 133,86 €	2 560,63 €
Chemin de Bussy	11 320,96 €	13 585,15 €
Chemin de Gobit	7 529,61 €	9 035,53 €
TOTAL	48 116,86 €	57 740,23 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuvent le programme ci-dessus**
- chargent le Maire de sa réalisation en fonction des possibilités financières**
- chargent le Maire de solliciter l'aide du Conseil départemental pour l'octroi d'une subvention**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

L'enquête publique pour la régularisation de quelques chemins est en cours depuis mardi 15 septembre. L'enquêteur effectuera une deuxième permanence mardi 29 septembre de 14h à 16h. Depuis que le début de l'enquête publique a commencé, des clôtures de chemins ainsi que des barbelés ont été installés sans aucune autorisations. Madame le Maire précise que les régularisations qui pourraient être envisagées à l'avenir seront basées sur un inventaire réalisé par Louis MAINARD, alors adjoint à la voirie, avant les années 2000.

Nathalie DESCOURS rappelle que le chemin de Saint Jacques de Compostelle qui traverse notre Communauté de Commune a rapporté plus de 110 nuitées à la commune du Cergne donc il faut bien réfléchir avant de céder des chemins. Pour les intéressés une randonnée de repérage par la Communauté de Commune a lieu mardi 29 septembre entre le Cergne et Charlieu.

7. MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE (DISTRIBUTION DE BACS)

Monsieur Marcel FERAILLE annonce qu'un courrier sera envoyé à tous les habitants par la communauté de commune pour venir récupérer les bacs. La distribution des bacs aura lieu le 6 et 7 novembre à la salle ERA.

8. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Madame le maire présente la décision modificative n°2 au budget principal au conseil municipal :

Madame le Maire explique que les néons de la cantine doivent être changés, ils vont être remplacés par des blocs (LED) pour la somme de 1100 € TTC.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202-251 : Révision PLU	3 500.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 500.00 €	
D 2188-250 : Investissements divers 2015		3 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent la décision modificative n°2 au budget principal.

9. TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le taux de la taxe d'aménagement fixé précédemment à 2% ne sera pas modifié pour cette année.

10. DIVERS

- Madame Nathalie DESCOURS annonce qu'il faut des bénévoles pour rédiger le bulletin municipal : récupérer des informations sur la commune, des photos, les adresses des associations, etc.
Elle rappelle que la réunion des associations a eu lieu le lundi 21 septembre et nous annonce les activités prévues sur la commune, avec un planning très serré à l'espace sports et chargé à l'espace d'animation.
- Nathalie DESCOURS a demandé un devis pour 200 couverts pour équiper la salle ERA. Le devis s'élève à 1500€ TTC. La cloison grillagée pour le matériel de Gym n'étant plus nécessaire, elle sera remplacée par les 200 couverts.
- Madame le maire annonce que le Raid Bleu après modifications du trajet et la prise en compte des nombreuses remarques faites, passera uniquement sur les abords de la commune cette année.
- Le département a supprimé La ligne La Gresle/Roanne, elle était utilisée par les particuliers et les scolaires. La ligne empruntée par les lycéens et collégiens a été modifiée, seul un ramassage au quatre croix et au bourg est possible.
- Madame le Maire propose d'adhérer au service de Système d'Information Géographique pour avoir accès à plusieurs informations concernant l'urbanisme, il en sera rediscuté au prochain conseil.
- Une tablette numérique est maintenant disponible à La Poste pour effectuer certaines opérations comme le solde de compte, la consultation du cadastre, la consultation des sites CAF, Pôle Emploi, CPAM, Légifrance etc....
- Madame le maire rappelle qu'une formation 1^{er} secours va bientôt se dérouler. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître.
- Madame le maire explique que la baisse des dotations d'ici 2017 aura un impact très important sur nos projet communaux.
- Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.
- Bilan ERDF :
 - o 31488 mètres de réseau électrique basse tension
 - o 9% de réseau basse tension en souterrain
 - o 457 clients raccordés
 - o 23864 mètres de réseau moyenne tension
 - o 15% de réseau moyenne tension en souterrain

- Madame Nathalie DESCOURS annonce :
 - o qu'un spectacle pour les enfants « les mangeurs d'avion » aura lieu le 10 octobre à la salle Rullière à 16h30
 - o que des musiciens de la Croix Mulsant proposent de faire un concert le samedi 21 mai 2016
- Monsieur Marcel FERAILLE demande où en est la signalisation des salles. C'est un projet qui est en cours, la demande de subvention a été faite, nous attendons le retour.
- Monsieur Philippe POULETTE explique qu'une soirée entre les deux écoles aura lieu l'année prochaine. En ce qui concerne la date, il est possible que se soit le 30 avril 2016.